INTRODUCTION

CONSTRUCTION TERRITORIALE DE LA CORNOUAILLE

Création de l'entité historique cornouaillaise

Époque contemporaine et les réformes territoriales

Symboles

Armature urbaine multipolaire

Frise chronologique aménagement

Maritimité et la ruralité, des marqueurs du patrimoine architectural

Documents de planification, outils de structuration du territoire

Pôle métropolitain, une nouvelle structuration territoriale

LA NAISSANCE DE LA CORNOUAILLE

Même si la présence d'un peuple celtique, les Osismes, est attestée à la pointe bretonne dès 330 avant J.-C., le nom de la Cornouaille est bien plus récent. Il dérive vraisemblablement de celui de la tribu celtique Cornivii, de Bretagne insulaire (actuelle Grande-Bretagne).

L'Armorique préceltique

Avant l'implantation des Celtes en Bretagne, pendant la période du Mésolithique, des chasseurs-cueilleurs vivent dans la péninsule. L'agriculture se développe sur l'ensemble des côtes atlantiques au VIe millénaire avant notre ère. C'est ainsi, à partir du Néolithique, que les monuments mégalithiques sont érigés, dont les traces les plus illustres se trouvent à Stonehenge ou à Carnac. En Cornouaille, les sites les plus emblématiques se trouvent à Plouhinec (notamment la nécropole de la pointe du Souc'h) ou en Pays Bigouden, où le musée de la Préhistoire du Finistère présente de nombreuses pièces. Au IIe millénaire avant notre ère, la péninsule armoricaine se trouve au cœur des grandes routes commerciales de l'âge du bronze. Un type de hache, dite « de Tréboul », est caractéristique de l'utilisation du bronze, des classes dirigeantes à une plus grande partie de la société.

Le roi Gradlon, statue sur la cathédrale de Quimper, France. Créé par Marc d'après une sculpture d'auteur non identifié. Publiée dans L'Illustration. Journal universel, *Paris, 1858 — Image de Marzolino*

La civilisation celtique et la période gallo-romaine

Les premières populations celtiques s'établissent en Armorique à partir du VIIIe siècle avant J.-C. Les Celtes, originaires selon toute vraisemblance de l'est de l'Europe, auraient suivi le même itinéraire migratoire que les autres populations indo-européennes, Slaves, Germains, Italotes, Grecs… Ils se seraient ensuite établis à l'ouest de l'Europe à partir d'un noyau central situé près du massif alpin. Les villes de Hallstatt et La Tène ont d'ailleurs donné leur nom à ces deux périodes d'expansion. Au IIe siècle avant J.-C., cinq cités se trouvent en Bretagne (celle des Namnètes qui a donné son nom à Nantes, des Redones à Rennes, des Vénètes à Vannes, des Coriosolites à Corseul près de Saint-Malo et des Osismes à l'ouest de l'Armorique). Lorsque César conquiert la Gaule à partir de 57 avant J.-C., les peuples armoricains, dont les Vénètes, résistent ardemment. La civilisation romaine imprègne rapidement la culture des peuples celtiques qui gardent toutefois vivantes leur religion et leur langue. L'économie des cités gallo-romaines est florissante jusqu'au IIIe siècle. Aquilonia, probablement située à Locmaria à Quimper, jouissait d'une situation privilégiée, avant de disparaître complètement.

L'arrivée des Bretons en Armorique

À partir du Ve siècle après J.-C., les peuples celtiques se replient à l'ouest des îles Britanniques. Repoussés par les Saxons et les Angles, peuples d'origine germanique, les Britons se mêlent aux populations du pays de Galles, de Cumbrie et de Cornouailles actuelles. Une partie émigre vers l'Armorique. Ils avaient déjà

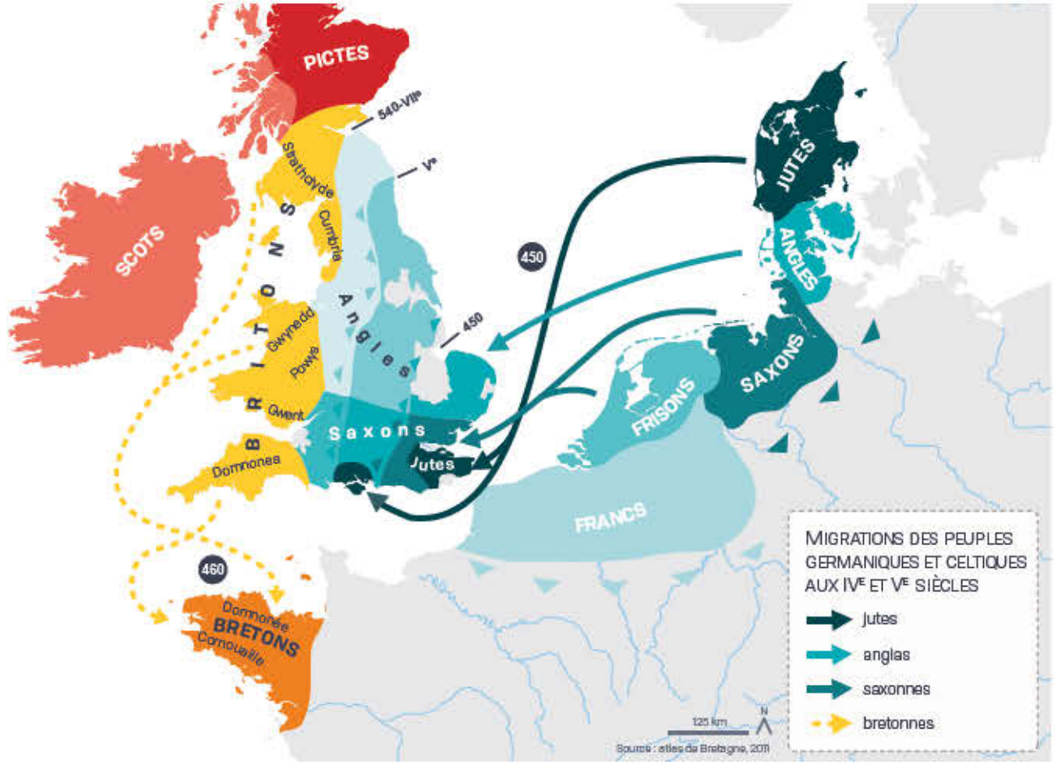

contribué au milieu du Ive siècle à renforcer les défenses côtières en Armorique. Les Cornouaillais seraient donc les descendants des Cornovii, peuples celtiques présents dans les territoires actuels des Midlands, près du pays de Galles et de l'extrême nord de l'Écosse. La similitude entre les deux noms l'atteste en partie. La première mention du nom de la Cornouaille apparaît en 852, lorsque l'évêque de Saint-Corentin est qualifié de Cornugallensis, nom latin dérivé de Cornugallia. Ainsi, ces émigrés bretons établis dès le IIIe siècle en Bretagne ont contribué à la création de ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Cornouaille. Cela explique finalement la présence de deux homonymes (Cornouaille et Cornouailles avec un « s ») des deux côtés de la Manche.

La naissance du royaume de Cornouaille

Des familles, emmenées par un chef religieux, se regroupèrent par communautés. L'organisation géographique de cette époque est aujourd'hui encore marquée par cette période. Les communes dont les noms commencent en plou- ou plo- (plebs- en latin, qui signifie « paroisse ») désignent des paroisses sous forme de communauté de fidèles, suivis du nom de leur fondateur. Au haut Moyen Âge, la Cornouaille est l'un des royaumes de ce qui va devenir la Bretagne à côté de la Domnonée au nord et du Broérec à l'est. L'histoire de ce royaume reste floue. Les souverains qui y auraient régné tout autant. Plusieurs noms de rois semi-légendaires nous sont parvenus dont Gradlon (Ive siècle), qui reste la figure la plus connue par l'intermédiaire de la légende de la ville d'Ys. Riwal (latin Riwalus), souverain de Domnonée, est le premier à régner sur la Cornouaille au VIe siècle. Plusieurs dirigeants cornouaillais deviendront souverains de Bretagne. Gourmaëlon, roi de 908 à 913, et plus tard Alain IV Fergent, Conan III et Berthe de 1084 à 1156, de la maison de Cornouaille, qui laisseront leur place à la maison de Penthièvre.

VERS LA CRÉATION D'UN PAYS DE CORNOUAILLE

Les limites de la Cornouaille sont restées relativement stables pendant une longue période de l'histoire de la Bretagne. Dès lors que le royaume puis le duché de Bretagne se structure, la Cornouaille fait partie des neuf pays qui en constituent l'armature territoriale.

L'évêché de Cornouaille

La Bretagne est historiquement composée de neuf pays (ou évêchés). Il s'agit de la Cornouaille, du Léon, du Trégor et du Vannetais à l'ouest et des pays de Dol, de Nantes, de Rennes, de Saint-Brieuc et de Saint-Malo à l'est. Leurs noms résonnent encore dans l'inconscient collectif, même si ces territoires ont perdu depuis la Révolution française toute réalité administrative. La Cornouaille est intégrée au royaume breton lors du règne de Nominoë et de son fils Erispoë (portant officiellement le titre de roi) à la fin du IXe siècle. C'est à cette période que les Vikings commencent leurs incursions en Bretagne et saccagent de nombreuses villes de la région, dont Landévennec en 913. Il s'agit de l'une des plus illustres abbayes de Bretagne. Ses moines sont obligés de fuir en Neustrie. Jean de Landévénnec conseille à Alain II, dit Barbetorte, d'intervenir. Celui-ci libère Nantes en 937. Le royaume breton affirme à partir de cette date son indépendance face aux Francs, toujours affaiblis par les incursions des Norrois. Au XIe siècle, la Bretagne pacifiée se trouve sous la juridiction de la métropole de Tours à la demande de la papauté. Les limites des diocèses se stabilisent. La Cornouaille en tant qu'évêché a son centre à Quimper. Au XIIIe siècle débute la construction de la cathédrale Saint-Corentin. Malgré l'intégration du duché de Bretagne à la France, la géographie de la Bretagne, complexe superposition de sénéchaussées et diocèses, perdure. C'est en effet à la suite de la défaite militaire de François II, duc de Bretagne, et du mariage de sa fille, Anne de Bretagne, avec les rois de France (Charles VIII puis Louis XII) que le traité d'union est signé en 1532. Ce n'est qu'à la Révolution française que la Cornouaille disparaît. Il faudra attendre 1999, avec la création des pays d'aménagement du territoire, pour qu'elle réapparaisse officiellement ; ce sera sur un périmètre différent.

Le CELIB

Le travail réalisé pendant plusieurs décennies par le Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB) n'est pas pour rien dans le découpage actuel de la région Bretagne en pays. Dès les années 1950, ce think tank avant l'heure, réunissant élus politiques de tous bords et représentants du monde économique, syndical et culturel, a œuvré pour la régionalisation. Ses travaux ont notamment porté sur la création d'une « fédération de pays » à l'échelle de la Bretagne. Le Livre blanc qu'il publie en 1971 propose une Bretagne découpée en quinze pays permettant de créer des solidarités entre une ville-centre et le monde rural l'environnant. Ce découpage peut se rapprocher des zones d'études démographiques et d'emploi que l'Insee avait institué en 1965. Pour ce qui est de la Cornouaille historique, le CELIB proposa une Haute-Cornouaille centrée sur le Poher et Carhaix, qui correspond aujourd'hui au pays du Centre-Ouest Bretagne. Pour la Basse-Cornouaille, fut créée une Cornouaille maritime, qui correspond peu ou prou aux limites du pays de Cornouaille actuel. Cette proposition n'aboutit pas et il faudra attendre 1999, avec la création des pays dits « loi Voynet », pour que l'idée ressurgisse.

Les pays loi Voynet

Suivant le principe de constitution de bassin de vie à l'échelle locale, la loi a permis, dès 1995, la création officielle de pays. Ils ont été instaurés par la loi du 4 février 1995 et complétés par la loi du 25 juin 1999, dite LOADDT (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire) ou « loi Voynet ». Ces pays, qui ne sont pas des établissements publics, ont dès l'origine pour objectif d'être des espaces de coopération, créés par une démarche volontariste des élus et acteurs locaux. Ils permettent de travailler à

LES PAYS[1] DE BRETAGNE ET DE LOIRE-ATLANTIQUE

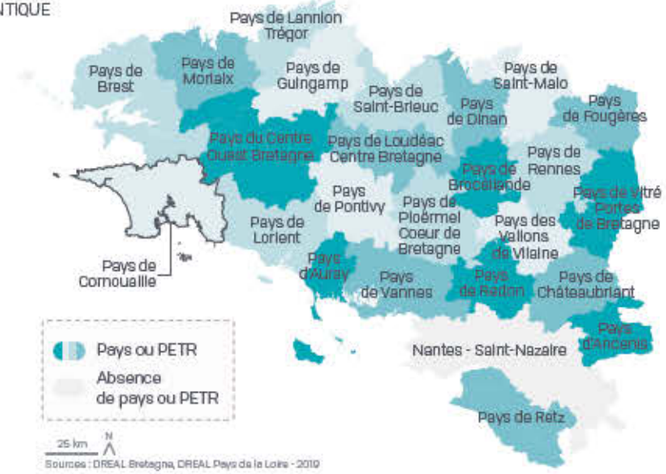

[1]La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT, dite "loi Voynet") en 1999 a permis la création des pays. En 2014, la loi MAPTAM donne la possibilité au pays de se transformer en pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).
Ces espaces servent de cadre à un projet de territoire partagé par les communes ou EPCI qui le compose. Il poursuit ainsi deux objectifs essentiels : le développement des atouts de son territoire et le renforcement des solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural.

l'échelle du bassin de vie sur des projets transversaux liés à l'emploi, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la santé ou le cadre de vie. Rejoignant les objectifs du CELIB, ils créent une solidarité de fait entre espaces urbains et ruraux. La région Bretagne compte 21 pays et a été la première à être intégralement couverte. Le pays de Cornouaille était le seul, avec celui de Lannion-Trégor, à reprendre le nom d'un des pays historiques de la Bretagne médiévale. Les autres ont plutôt basé leur nom uniquement sur celui de la ville-centre. Cet état de fait est révélateur d'un désir des Cornouaillais de se définir à partir d'un qualificatif fédérateur par son évocation historique et culturelle. Le périmètre du pays de Cornouaille a évolué depuis sa création en 1999. Initialement composé de 95 communes incluant les intercommunalités de Châteaulin et Quimperlé, il s'est recentré en 2017 sur un périmètre plus resserré.

La Cornouaille, tout un symbole

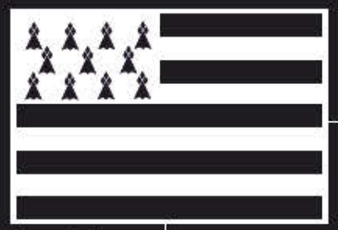

Gwenn-ha-Du
(Bretagne)

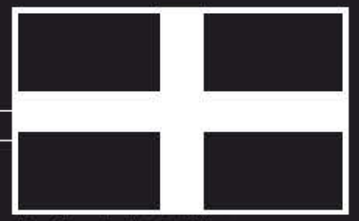

Baner Peran (Croix de Saint-Piran)
(Cornouailles britannique)

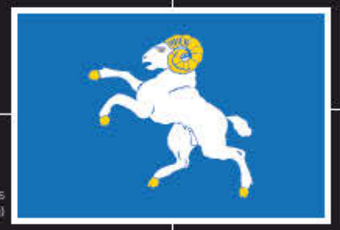

Bélier cornouaillais
(Cornouaille bretonne)

Le bélier de Cornouaille

La Cornouaille et Quimper, sa capitale historique, partagent un emblème commun : le bélier. Il s'appelle *maout* en breton et symbole la force. Il désigne également le trophée des pratiquants de *gouren*, la lutte bretonne. En héraldique, on appelle les blasons qui décrivent un symbole spécifique des « armes parlantes », car Cornouaille se dit *Kerne* en breton, où l'on retrouve les termes *kern*, cornes, et *knev*, toison. Le bélier possède en effet ces deux attributs. Le blason de Quimper utilisé aujourd'hui par la ville date de 1696, tout comme ceux de Concarneau, Carhaix ou Quimperlé (que l'on retrouve dans l'armorial d'Hozier). Les villes de la Cornouaille historique sont représentées par divers symboles rappelant souvent leur vocation maritime. C'est le cas d'Audierne et Douarnenez. Pour sa part, Pont-l'Abbé dispose depuis le XVe siècle d'un blason « d'or au lion de gueules », couleurs que l'on retrouve sur le drapeau bigouden créé en 1992. Enfin, hasard de l'histoire, les drapeau breton et de Cornouailles britannique sont parmis les seuls au monde à être blanc et noir (*gwenn ha du*), beau symbole de deux peuples celtiques unis par deux langues très proches (breton et cornique).

AUDIERNE
GWAIEN

Statut
La Bigoudène

Pont de
Cornouaille

Digue Môle
du Raoulic

DOUARNENEZ
DOUARNENEZ

la maison de Maître
sur l'île Tristan

PONT-L'ABBÉ
PONT'N-ABAD

Château des
barons du Pont

CHÂTEAULIN
KASTELLIN

Hôtel de ville «Ty-Kear»

FOUESNANT
FOUENANT

Village vacances
Manor Coat Clevarec

QUIMPER
KEMPER

Cathédrale
Saint-Corentin

CONCARNEAU
KONK-KERNE

Beffroi de
la ville close

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Abbaye Sainte-Croix

CARHAIX
KARAEZ

Symbole du festival
des vieilles charrues
sur le parc du château
de Kerampuilh

L'ARMATURE TERRITORIALE MULTI-POLAIRE DE LA CORNOUAILLE

Une armature territoriale désigne la typologie de l'ensemble des communes et reflète leurs aires d'influence – leur rayonnement – au sein d'un territoire donné. Cette armature repose sur l'observation des fonctions urbaines remplies par chaque commune.

LES 7 FONCTIONS URBAINES,
UNE GRILLE DE LECTURE DES COMMUNES BRETONNES

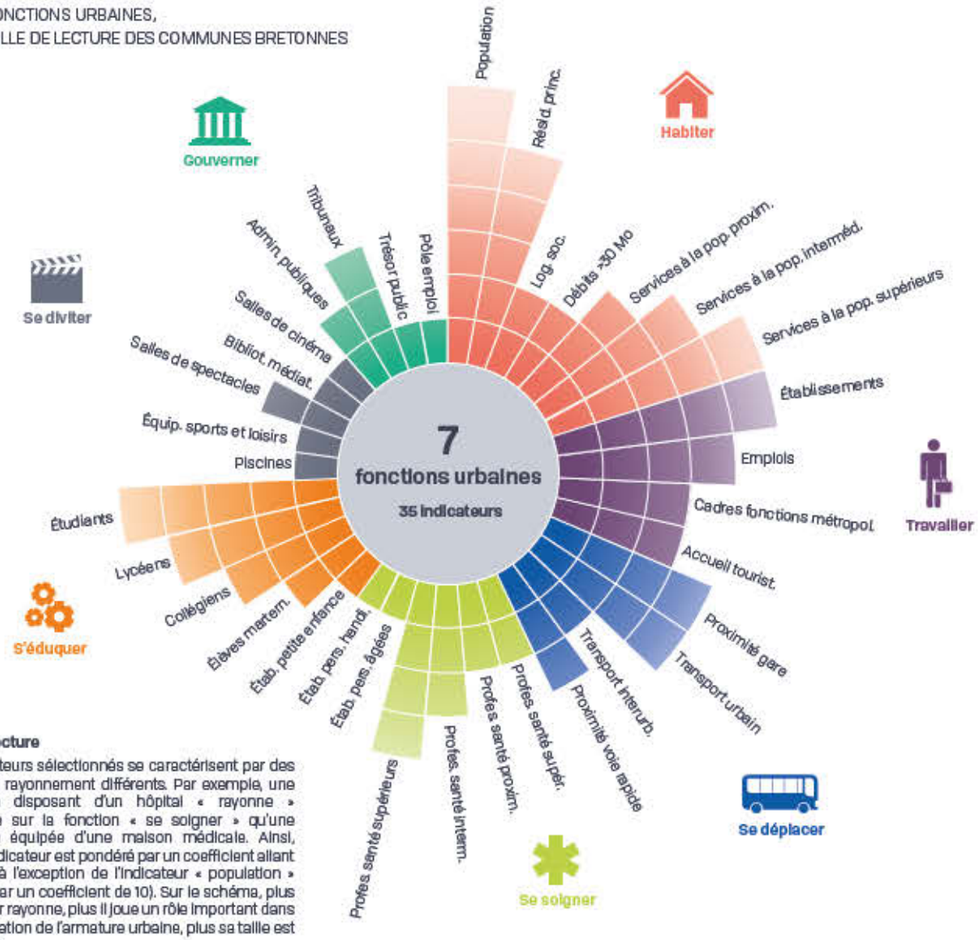

Note de lecture

Les indicateurs sélectionnés se caractérisent par des degrés de rayonnement différents. Par exemple, une commune disposant d'un hôpital « rayonne » davantage sur la fonction « se soigner » qu'une commune équipée d'une maison médicale. Ainsi, chaque indicateur est pondéré par un coefficient allant de 1 à 5 (à l'exception de l'indicateur « population » pondéré par un coefficient de 10). Sur le schéma, plus l'indicateur rayonne, plus il joue un rôle important dans la structuration de l'armature urbaine, plus sa taille est importante.

L'ARMATURE TERRITORIALE, LES PROFILS TYPES BRETONS

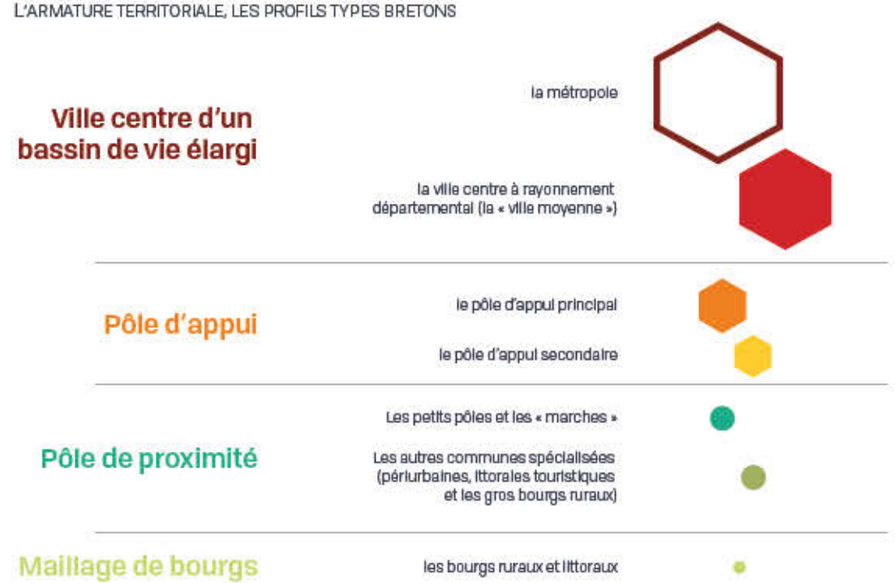

7 fonctions urbaines, socle de l'armature territoriale bretonne et cornouaillaise

Historiquement, les agglomérations naissent et se développent autour d'un centre d'intérêt : une place, un marché, un point d'eau, un gisement de matière première, une richesse agricole, une activité industrielle ou un lieu touristique. Par les différentes fonctions urbaines qu'il va générer, ce centre d'intérêt est à l'origine de la différenciation des communes. L'importance plus ou moins grande des différentes fonctions urbaines génère à son tour l'attractivité et le rayonnement de chaque commune. Une hiérarchie apparaît et l'armature territoriale se forme.

Sept fonctions urbaines sont identifiées. Chacune représente un levier de développement et d'attractivité pour la commune : habiter, travailler, se déplacer, se soigner, s'éduquer, se divertir et gouverner.

L'armature urbaine d'un territoire constitue le socle fondamental des documents de planifications tels que le SRADDET, le SCOT ou le PLU.

L'émergence de profils types, support de l'armature territoriale

Chacune des 1 440 communes bretonnes (Bretagne à cinq) est caractérisée selon les 7 fonctions urbaines et les 35 indicateurs qui les composent. L'analyse de ces indicateurs permet de regrouper les communes au regard de leur taille et des fonctions urbaines qu'elles remplissent. Ces regroupements sont le reflet du rayonnement de chacune de ces communes.

Quatre grandes familles de communes bretonnes sont identifiées :

- Les « villes-centres » d'un bassin de vie élargi, les « capitales » : elles rayonnent à l'échelle départementale, régionale, voire nationale ;
- Les « pôles d'appui » : ils rayonnent à l'échelle du bassin de vie, ils sont souvent le chef-lieu d'une intercommunalité ;
- Les « pôles de proximité » : ils rayonnent à l'échelle locale, c'est-à-dire généralement sur les communes limitrophes ;
- Le « maillage de bourgs », dont le rayonnement est rarement supérieur à l'échelle communale.

Chacun de ces regroupements se décompose en deux à trois sous-groupes en fonction des différentes caractéristiques des communes.

Quimper, ville-centre du bassin de vie cornouaillais

Il s'agit de la capitale cornouaillaise. Elle concentre le plus grand nombre d'habitants (63 000), de logements, d'emplois et d'entreprises de son bassin de vie. Elle possède le plus large éventail de fonctions urbaines : les plus grandes parts de logements locatifs publics, de services à la population d'ordre supérieur (de santé et en particulier commerciaux) et de cadres des fonctions métropolitaines. L'ensemble des fonctions d'enseignement y sont bien représentées et elle bénéficie d'une forte diversité d'équipements culturels et de loisirs. Elle constitue le « nœud » et le principal pôle

LES PAYSAGES, UNE NATURE SOUS CONTRÔLE

La qualité de vie en Cornouaille est souvent associée à des paysages considérés comme « naturels ». Pourtant, ils ont été façonnés par la main de l'homme afin de répondre à ses besoins de subsistance et de développement, ce qui n'est pas incompatible avec des fonctions écologiques.

Le polder de Combrit, des terres agricoles gagnées sur la mer

Le polder de Combrit est issu du colmatage naturel d'une anse marine (Pouldon), complété par une fermeture artificielle – la digue de Kermor, en 1852 – et par la consolidation du cordon dunaire reliant l'Île-Tudy à Sainte-Marine. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, ce territoire est un vaste marais régulièrement baigné par les eaux continentales et marines, où toute culture est impossible. La poldérisation modifiera en profondeur cet écosystème de 350 hectares. Les terres asséchées et drainées permettront les pratiques agricoles. Le parc du Cosquer, agencé à l'anglaise, verra apparaître tunnels, lavoirs, fontaines et autres ouvrages hydrauliques. Depuis cette époque, l'étang de Kermor et les zones humides adjacentes constituent à la fois un habitat pour la faune et la flore locales et jouent un rôle de stockage des eaux hivernales, restituées progressivement en période estivale.

Le bocage, oasis pour la faune et la flore

Marqueur principal du paysage cornouaillais, le bocage n'est pas à proprement parler un milieu naturel. Au tournant du premier millénaire, la société féodale organise de grands défrichements. Des clairières sont ouvertes au sein des forêts pour accueillir des prairies. Des talus, souvent renforcés d'un muret, sont plantés d'arbustes. Des chemins creux relient les prairies et les villages. La révolution des pratiques agricoles dans la seconde moitié du XXe siècle et le remembrement vont fortement modifier ce paysage au profit d'un milieu plus ouvert composé de grandes parcelles cultivées. Toutefois, la Cornouaille fait partie des territoires bretons ayant conservé des îlots de bocage dense. Ces derniers permettent à toute une faune et une flore de se développer et apparaissent aujourd'hui comme une véritable oasis de biodiversité.

Le pin maritime, une implantation récente et réussie

Très fréquent sur tout le littoral breton, le pin maritime l'est également sur les côtes de Cornouaille, bordant les rias (Goyen, Aven, rivière de Pont-l'Abbé) et les baies (Douarnenez et La Forêt-Fouesnant). Pourtant, sa présence n'a rien de spontané. Son développement est lié d'abord au besoin de fourniture en bois pour les mines du pays de Galles au XIXe siècle, puis aux premières villas de bord de mer au début du XXe siècle, qui le choisissent comme végétation d'agrément. Le pin maritime est une espèce qui résiste aux embruns, se contente de sols acides assez pauvres et bénéficie d'une croissance rapide. Progressivement, il est devenu un élément important dans le paysage, jusqu'à constituer un important sujet des cartes postales ou des tableaux d'artistes dans la première moitié du XXe siècle. Aujourd'hui, ces boisements de pins sont rentrés dans l'écosystème local et sont fréquemment protégés au titre d'espaces naturels sensibles, de sites naturels ou de paysages remarquables, ce qui constitue une réussite en termes d'intégration paysagère.

Des paysages au statut particulier

Les landes sont un autre exemple de paysages perçus comme « naturels ». La plupart d'entre elles sont pourtant le résultat de défrichements forestiers anciens. Aujourd'hui, elles abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

Tous ces paysages, fortement mis sous pression par l'urbanisation, ont vu leur statut évoluer. De la gestion par les sociétés locales, ces espaces sont passés dans le giron de l'État (Conservatoire du littoral), du département (espaces naturels sensibles) ou simplement sous leur contrôle (sites classés) et sont dorénavant sous haute surveillance scientifique.

L'ANSE MARINE DU POULDON EN 1866

Source: Carte Pont-l'Abbé de l'état-major 1866 - https://remonterletemps.ign.fr

LE POLDER DE COMBRIT EN 2015

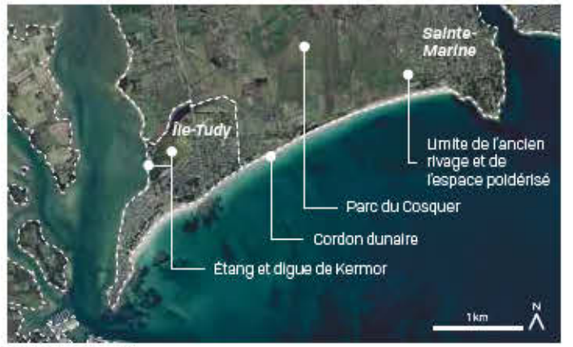

Source : BD Ortho IGN 2015

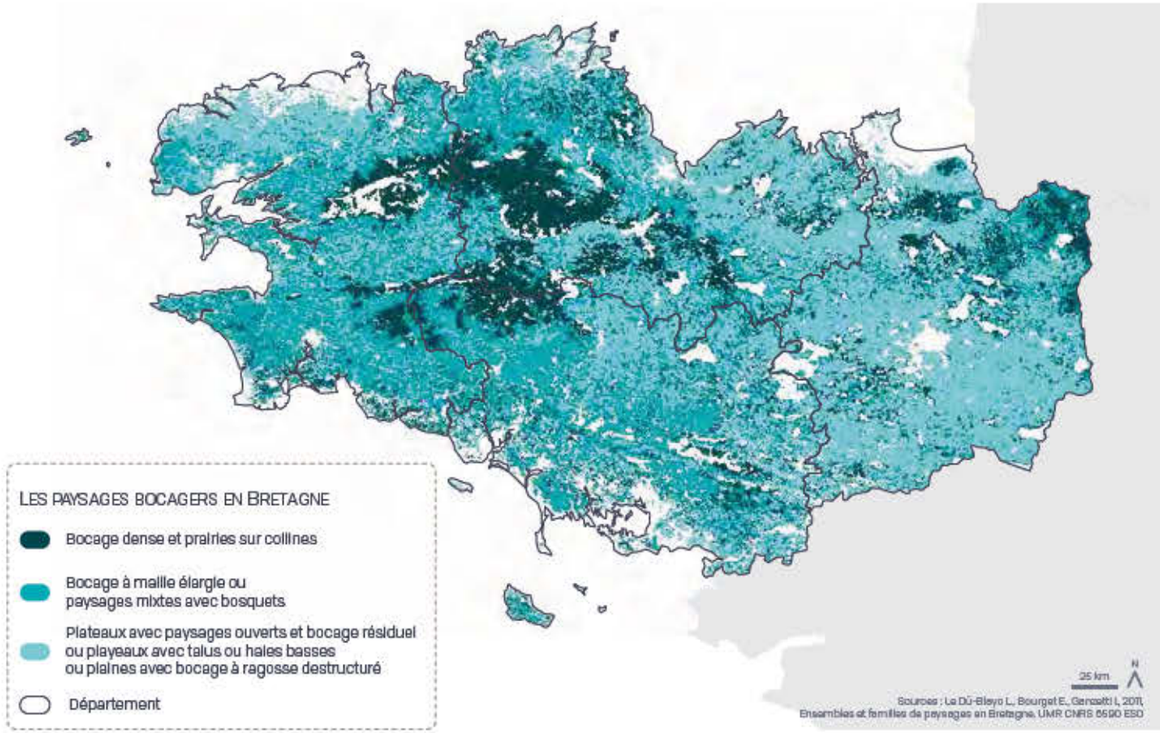

VUE SUR LA RIVIÈRE DE PONT-L'ABBÉ VERS 1900

Source: Editions Lévy Fils et Cie

VUE SUR LA RIVIÈRE DE PONT-L'ABBÉ EN 2019

Source : QCD 2019

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

La population cornouaillaise a augmenté de 35 % depuis la fin du XIXe siècle pour atteindre 267 600 habitants. La croissance a été très forte jusqu'à la Première Guerre mondiale. Elle s'est ensuite concentrée autour de Quimper et sur le littoral sud. L'essor de la pêche et du tourisme et, parallèlement, le recul de l'agriculture ont impacté ces dynamiques démographiques.

Une forte croissance jusqu'à la Première Guerre mondiale

À la fin du XIXe siècle, Quimper est la cinquième plus grande ville de Bretagne derrière Brest, Rennes, Lorient et Saint-Malo. La Cornouaille, qui comptait 198 500 habitants en 1896, est particulièrement dynamique, tant sur la côte grâce à l'essor de la pêche côtière et de l'industrie de la conserve, que dans les terres avec le développement de l'agriculture et des conserves de légumes. À cette époque débute le tourisme balnéaire à Concarneau, Beg-Meil, Fouesnant, Bénodet, Loctudy et Tréboul (Douarnenez). Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la population cornouaillaise progresse fortement par rapport au niveau régional. La croissance démographique s'est produite de façon rapide et régulière jusqu'en 1911. La Cornouaille devient le deuxième pays breton le plus peuplé derrière le pays de Brest : 221 200 personnes y habitent en 1911. La Grande Guerre est une véritable saignée pour la France qui se voit amputée d'une génération entière. La Cornouaille et la Bretagne ont été plus touchées qu'ailleurs et elles mettront ensuite près de soixante ans pour retrouver leur niveau de population de 1911.

Exode rural et début de l'urbanisation

À partir de 1921 les effets démographiques de la Première Guerre mondiale commencent à se mesurer. Jusqu'en 1954, la population diminue partout dans le Finistère. Seules quelques communes de l'ouest Cornouaille voient leur population progresser, mais de façon limitée. Entre les deux guerres, la densification urbaine se poursuit. La population se maintient mieux que dans le reste de la Bretagne. L'exode rural et l'urbanisation se poursuivent durant les Trente Glorieuses (1946-1975). Les principales villes de Cornouaille, comme Quimper et Concarneau, commencent à

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANT (EN BASE 100 EN 1896)

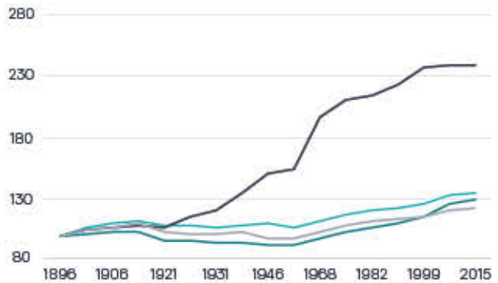

déborder sur les communes voisines, particulièrement entre 1968 et 1975. En parallèle, les campagnes et la côte, à l'exception du littoral sud, continuent de se vider, conséquences de la mécanisation agricole et de la crise de la pêche qui font migrer la main-d'œuvre libérée en recherche de travail.

Périurbanisation et littoralisation après 1970

Au cours des 40 dernières années, sur le littoral sud, la population croît fortement, et particulièrement sur le littoral fouesnantais. Les résidences secondaires y sont également très présentes. La périphérie de Quimper se peuple aussi et s'étend. Par manque de place et à cause du coût d'acquisition et de construction des logements, les actifs, particulièrement les familles, sont contraints de s'éloigner des centres urbains. De fait, ils habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail. Ainsi, Quimper et Concarneau perdent des habitants depuis 1999, au profit des communes périphériques. En parallèle de l'augmentation de la population, la taille des ménages diminue régulièrement, augmentant mécaniquement le nombre de ménages

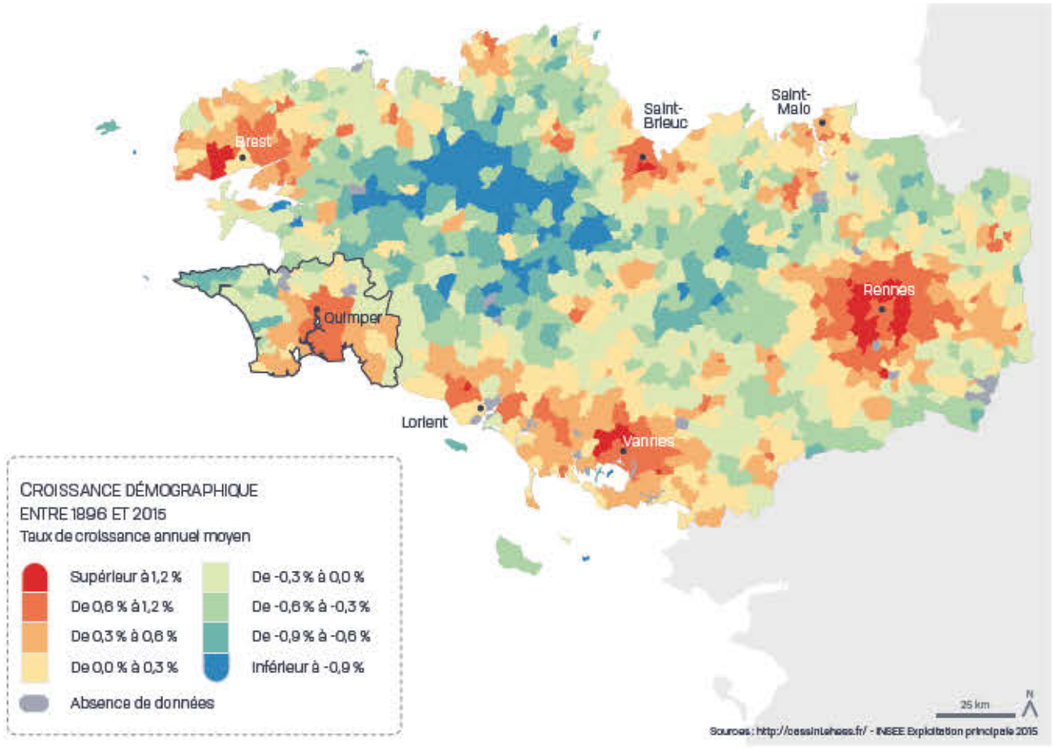

et donc le besoin en logements. À l'inverse, les communes du littoral ouest-cornouaillais ont continué à se dépeupler. La situation périphérique et le recul de l'emploi, notamment à la suite des crises de la pêche et des conserveries, entraînent un exode des familles. Ces territoires sont ainsi plus touchés par le vieillissement de leur population. L'engorgement du littoral sud et de la périphérie quimpéroise permet cependant à ces territoires de retrouver de la croissance, et notamment dans le Haut Pays Bigouden.

Des évolutions contrastées au sein des communes cornouaillaises

La population cornouaillaise a progressé de 35 % depuis 1896. Les augmentations et pertes de population sont très fortes en Cornouaille et concernent autant les plus petites communes que les plus grandes de l'époque. La moitié des 68 communes cornouaillaises compte aujourd'hui moins d'habitants qu'en 1896. Parmi elles, huit ont perdu plus de 50 % de leur population. Audierne était la quatrième ville la plus peuplée de Cornouaille en 1896. Elle a perdu près de la moitié de sa population, avec 3 700 habitants en 2015. C'est également le cas pour l'île de Sein qui a vu sa population divisée par quatre sur cette même période.

À l'inverse, parmi l'autre moitié des communes dont la population a augmenté, 11 ont au moins doublé leur population. Quatre l'ont même plus que triplée (Pleuven, Ergué-Gabéric, Fouesnant et Bénodet). Plus généralement, les 21 communes de l'aire urbaine de Quimper, et celles du littoral sud ont le plus progressé.

Le statut administratif de la ville de Quimper et son activité économique ont également eu un impact sur l'évolution démographique de la Cornouaille. Bénéficiant de l'attractivité liée à son rôle de préfecture du Finistère, Quimper a vu sa population multipliée par 2,4 entre 1896 et 2015. Elle atteint les 63 500 habitants et arrive à la troisième place des villes les plus peuplées de Bretagne.

LA CORNOUAILLE, BERCEAU DES SYMBOLES DE LA BRETAGNE

SARDINE

KOUIGN AMANN

PÂTÉ

COIFFE BRETONNE

BOL À OREILLE

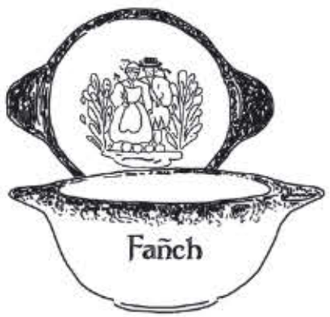

MARINIÈRE

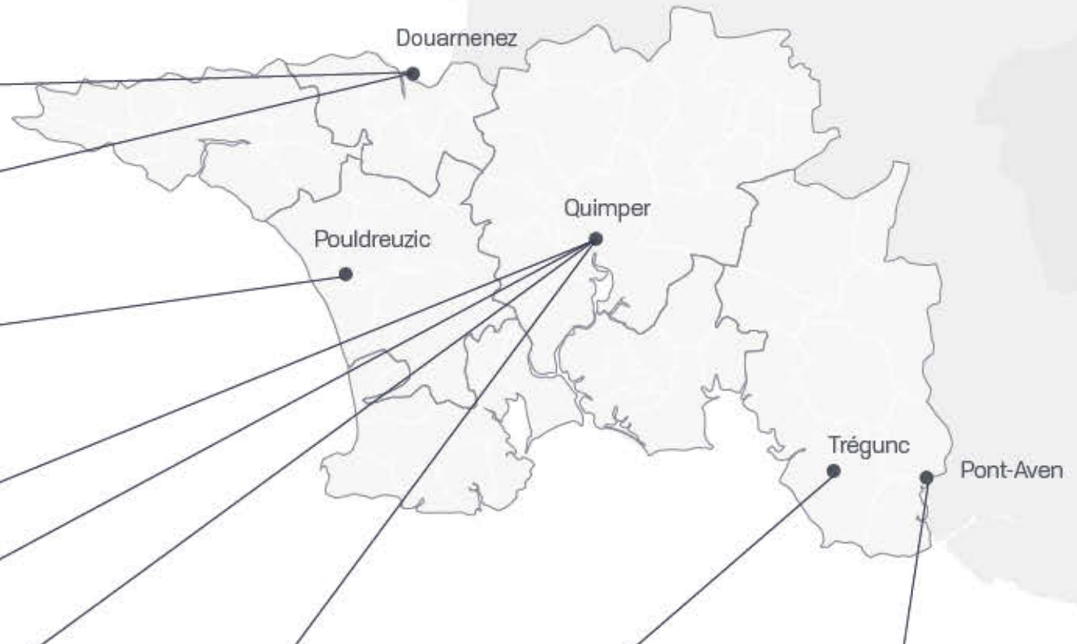

CRÊPE DENTELLE

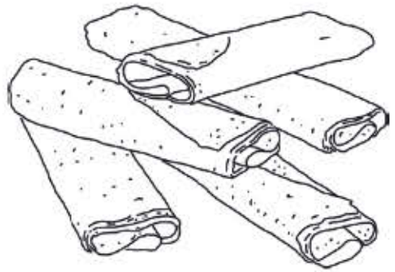

CIRÉ

TRAOU MAD

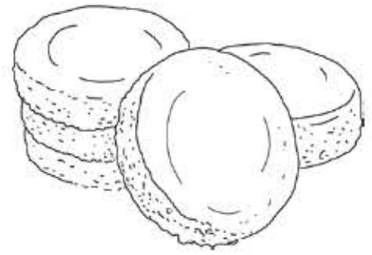

CHANGEMENT CLIMATIQUE, ET SI LA MER MONTE ?

Les tempêtes de ces dernières années ont mis en exergue la fragilité du littoral breton face au phénomène de submersion marine. Ces événements mettent en garde face à un phénomène aux conséquences plus durables, l'élévation du niveau de la mer dû au réchauffement climatique.

L'élévation du niveau de la mer, un changement déjà mesurable

Les observations climatiques aux échelles locales et mondiale mettent en évidence une grande variabilité des écarts à la moyenne d'une année sur l'autre. Pourtant, le changement climatique est déjà perceptible. En effet, le marégraphe de Brest, géré par le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM), surveille le niveau de la mer depuis 1711. Ses mesures indiquent une élévation du niveau de la mer de 25 à 30 cm. Cette augmentation s'élevait à 0,88 mm par an au début du XVIIIe siècle. Elle s'est accélérée depuis les années 1950, pour atteinde 2,75 mm par an en 2015 (dilatation thermique des mers et fonte des glaciers).

Depuis 1999, le port de Concarneau est équipé d'un marégraphe. La période d'observation est trop courte pour être significative, mais les évolutions observées sur la période 2000-2018 sont les mêmes. Par conséquent, il est probable qu'elles le soient également sur le temps long. Ces observations sont cohérentes avec les prévisions fournies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Dans son rapport de 2018, ce dernier estime que d'ici à 2100, le niveau marin global devrait augmenter en moyenne entre + 26 et + 98 cm selon les scénarios.

« Zones basses » et « risque de submersion marine »

L'élévation du niveau marin d'origine climatique est le principal facteur d'aggravation des aléas de submersion marine. En 2012, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a cartographié les « zones basses » sur l'ensemble du littoral français. Il s'agit des zones situées topographiquement sous le niveau que la mer atteint lors de conditions de tempête dites « centennales » (probabilité de 1/100 de se produire chaque année). En Cornouaille, les zones basses couvrent XX ha, en grande partie des espaces agronaturels comme les lagunes et cordons dunaires de Penmarc'h, Treffiagat, Plobannalec-Lesconil, Combrit, Fouesnant, Trégunc, Tréogat et Tréguennec. Toutefois, elles concernent également des zones urbanisées, notamment XX bâtiments et XX km d'infrastructures de transport. Les territoires les plus concernés sont Saint-Pierre et Kérity à Penmarc'h, Léchiagat, Larvor à Loctudy, Port-la-Forêt, la ville close de Concarneau, la zone portuaire de Douarnenez, mais aussi les quartiers du Cap-Horn et de Locmaria à Quimper. Les situations de l'île de Sein, de l'Île-Tudy et de l'archipel des Glénan sont particulièrement précaires puisque presque tous ces espaces sont identifiés en zones basses.

En 2019, le Conservatoire du littoral estime que 80 % des sites dont il est propriétaire sur le territoire français sont concernés par le risque d'érosion et de submersion marine. Ce risque pourra se caractériser soit par une submersion permanente de zones basses, soit par une submersion lorsque des niveaux marins extrêmes seront atteints plus fréquemment qu'aujourd'hui, soit par une submersion temporaire lors de tempêtes. Les impacts de cet aléa se feront ressentir sur les milieux et sur les activités humaines. Les zones poldérisées et endiguées subiront des dommages, notamment au niveau des infrastructures et réseaux côtiers, donnant lieu à une augmentation des coûts d'entretien et d'aménagement des ouvrages de défense. Les aquifères côtiers seront concernés par la salinisation des sols et des nappes phréatiques, entraînant une modification de la qualité des sols avec des effets sur les rendements agricoles.

LES TROIS GRANDS PHÉNOMÈNES DE SUBMERSION MARINE

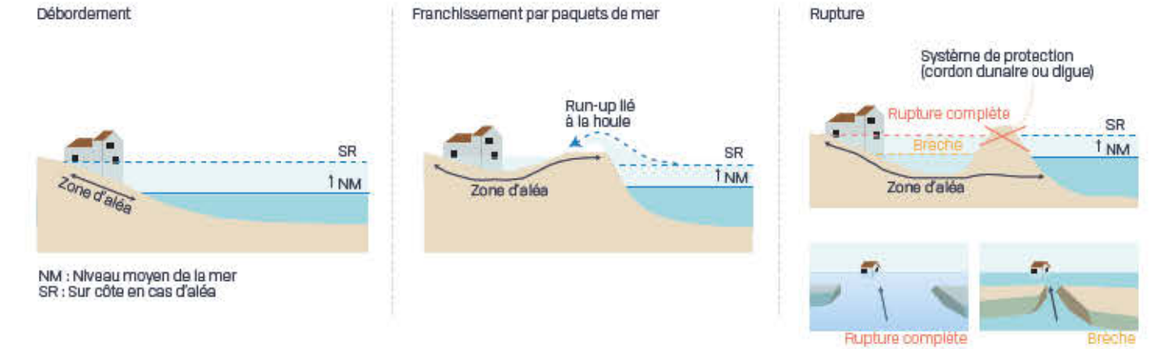

NM : Niveau moyen de la mer
SR : Sur côte en cas d'aléa

MARÉGRAPHE DE BREST ET CONCARNEAU (EN BASE 100)

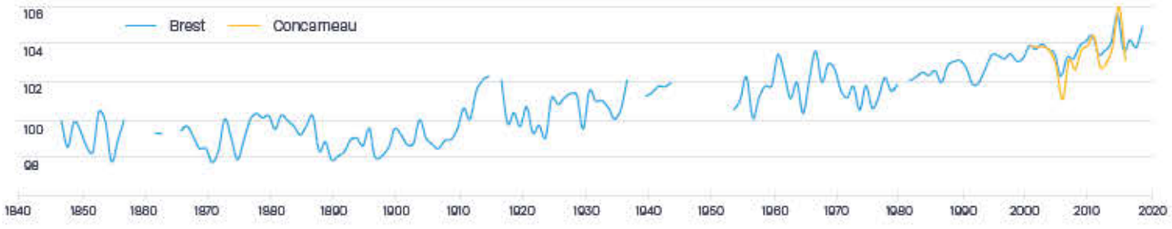

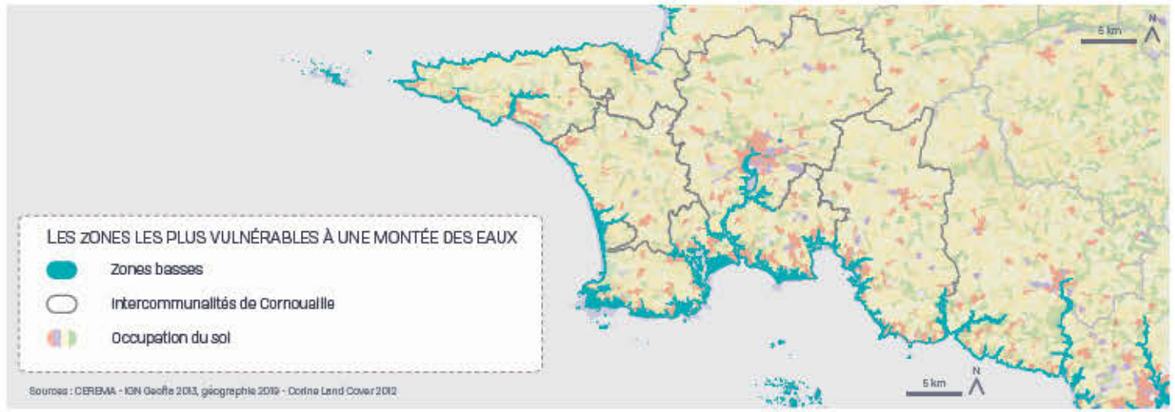

DEUX « PPRL » SUBMERSION MARINE EN CORNOUAILLE

Pour protéger les zones les plus exposées, deux plans de prévention des risques littoraux (PPRL) ont été approuvés en 2016, le premier à l'est de l'Odet, le second à l'ouest.
Quatre types de zones sont identifiées :

- En « rouge hachuré noir » : aléas très forts, secteurs les plus dangereux susceptibles de subir des dégâts majeurs et immédiats. Ils sont strictement inconstructibles.
- En « rouge » : aléas forts, secteurs où les nouvelles constructions sont interdites dans les zones non urbanisées et où les pièces de sommeil sont interdites sous une certaine côte en zones urbanisées.
- En « orange » : les centres urbains historiques denses situés en zone inondable, où les nouvelles constructions sont autorisées sous conditions.
- En « bleu » : les espaces urbanisés où l'aléa est moyen ou faible.